



Cabinet de la ministre

Paris, le Lundi 6 février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renforcer le recyclage des papiers de bureau : un enjeu économique et écologique

Au bureau, les Français produisent chaque année 900 000 tonnes de déchets de papiers, dont plus de la moitié n'est toujours pas collectée ni recyclée. Dans le même temps, seul 5 % du **papier ramette acheté est fabriqué à partir de papier recyclé. Ce taux est bien trop faible au regard des enjeux importants que constitue le recyclage des papiers pour l'économie, l'emploi et l'environnement.**

Le papier de bureau usagé permet en effet d'alimenter différentes unités de production papetière (papier graphique, hygiène, emballage). Sa collecte et son tri nécessitent en moyenne un emploi pour 1000 tonnes, forcément non délocalisable. Enfin, sur le plan des impacts environnementaux, la production de papier recyclé consomme, à quantité égale, trois fois moins d'énergie et d'eau que celle de papier non recyclé.

Afin d'améliorer la collecte et le recyclage des papiers de bureau, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et les principaux acteurs* de la collecte et du recyclage du papier de bureau ont signé ce jour une convention d'engagement volontaire.

« Le développement de la collecte et le recyclage du papier de bureau est une opportunité économique en plus d'être une nécessité environnementale. En dopant la collecte des papiers de bureau usagés, cette convention va permettre de structurer une véritable filière française de recyclage, avec le développement des industries de récupération et des créations d'emplois sur le territoire national », a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Les professionnels de la collecte et du recyclage de papier bureau se sont engagés à :

- **Collecter 200 000 tonnes de papiers de bureau supplémentaires d'ici 2015. Cela passe par la captation d'un gisement jusqu'ici peu exploité : celui des petites entreprises et administrations, ainsi que** par le renforcement du tri à la source : actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des entreprises tertiaires et des collectivités, formation des personnels en charge de la collecte,...

- **Développer une filière française de recyclage et de valorisation structurée et performante** en privilégiant notamment un approvisionnement de proximité des usines localisées en France et en renforçant la coordination entre tous les acteurs territoriaux concernés.
- **Mettre en valeur les produits « grand public » obtenus à partir du recyclage effectué en France pour encourager l'achat de produits recyclés.** L'Etat s'engage notamment à augmenter la part du papier recyclé au sein de la commande publique.

Un Comité de suivi de cette convention d'engagement sera mis en place d'ici 3 mois et animé conjointement par le ministère du Développement durable et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME).

L'industrie papetière en France en 2010 :

- 13^{ème} pays producteur mondial ;
- 5^{ème} pays producteur européen ;
- 22^{ème} pays consommateur par habitant dans le monde.

*



¹ Source COPACEL et EcoFolio 2010.

Contacts presse :

Anne Dorsemaine 01 40 81 72 36
Aurore Longuet 01 40 81 31 59
